

CE DOCUMENT EST UNE VERSION RESUMÉE ET TRADUITE EN FRANÇAIS DE LA VERSION ORIGINALE DE L'ARRÊT N°001/SMDHC/2020, PUBLIÉ EN PORTUGAIS DANS LE JOURNAL OFFICIEL DE LA VILLE LE 11/12/2021 ET APPROUVÉ PAR LA PLÉNIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DES IMMIGRANTS.

À DES FINS JURIDIQUES, LES DISPOSITIONS PLACÉES DANS LA VERSION ORIGINALE COMPLÈTE DOIVENT ÊTRE MAINTENUES

ARRÊTÉ N° 001/SMDHC/2020

PROCÉDURES POUR L'ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES IMMIGRÉS Gestion 2021/2023

VERSION RESUMÉE

1. DU COMITÉ ELECTORAL

- 1.1. La Commission électorale délibèrera sur
 - 1.1.1. Arrêté d'appel public ;
 - 1.1.2 Plan de Divulcation et de Mobilisation du processus électorale, par le biais de supports imprimés, numériques et de mobilier urbain ;
 - 1.1.2. Étapes de (i) Diffusion et Mobilisation, (ii) Inscription des candidats et (iii) élections ;
 - 1.1.3. le processus de vote ; et
 - 1.1.4. la surveillance du processus électorale et du dépouillement des votes.

2. DU PROCESSUS ELECTORAL

- 2.1. Pour ce processus électorale, les immigrants sont toutes personnes qui quittent leur lieu de résidence habituel vers un autre pays pour se rendre au Brésil, y compris les travailleurs immigrants, les étudiants, les personnes réfugiées, les apatrides, quelle que soit leur situation migratoire et documentaire ;
- 2.2. Sont inclus dans la définition des immigrants, celles et ceux naturalisés Brésiliens , indépendamment de la durée de la naturalisation ou du fait que le pays de naissance n'autorise pas la double nationalité ;
- 2.3. Aux fins d'identification individuelle du candidat et de l'électeur immigrant, dans le cadre du processus électorale, les documents officiels avec photo **seront acceptés**,

même s'ils sont délivrés dans un autre pays, ou les preuves de demande de délivrance de documents, à condition que les preuves comportent des photos d'identification, telles que passeport, carte d'identité du pays d'origine ; titre d'électeur du pays d'origine ; certificat consulaire ; registre national des migrations (CRNM) ou ancien Registre National des Étrangers (RNE) ; protocole de demande de naturalisation ; protocole de demande de reconnaissance du statut de réfugié ; protocole de demande de reconnaissance du statut d'apatride ; carte de travail et de sécurité sociale (CTPS) ; permis de conduire national (CNH) ; entre autres.

2.4.2.4. PREMIÈRE ÉTAPE: DU PROCESSUS DE DIFFUSION ET DE MOBILISATION

2.5. La Commission électorale, établie conformément à l'article 28 du Règlement Intérieur, en collaboration avec le Secrétariat Municipal des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté - SMDHC, le CRAI (Centre de Référence et d'Assistance aux Immigrés) et l'Unité mobile du CRAI, les membres du Conseil Municipal des Immigrés, ainsi que les représentants des services d'assistance aux immigrés et des mouvements organisés d'immigrés, diffuseront largement dans les espaces et services publics : la tenue des élections du CMI et les étapes du processus électoral, en recherchant une large participation de la population immigrée et des organisations sociales à but non lucratif qui travaillent avec ce public et sont actives dans la ville de São Paulo. Ils diffuseront et mobiliseront également des informations sur le Conseil Municipal des Immigrants et les fonctions des conseillers municipaux.

3. DEUXIÈME ÉTAPE : DES INSCRIPTIONS DES CANDIDATURES AU CONSEIL

3.1.3.1 Pourrons s'inscrire comme candidat au Conseil Municipal des Immigrants comme candidat aux postes de la société civile dans le **segment A** : collectifs, associations ou organisations d'immigrants, tous les collectifs, associations ou organisations, privées et à but non lucratif, actifs et ayant une expérience avérée dans le service et/ou la défense des droits de la population immigrée, **à condition d'être obligatoirement représentés par une personne immigrée**, âgée de plus de 18 ans au moment de la nomination comme conseiller ou conseillère, sur présentation des documents suivants :

3.1.1. Formulaire d'inscription, conformément au modèle de l'annexe A1;

3.1.1.1. Dans l'annexe A1, le collectif, l'association ou l'organisation **d'immigrants** doit indiquer deux noms de représentants dans le champ "options de représentation", sachant que l'une des options doit être une femme cis, une femme trans, un homme trans, un travesti ou une personne non binaire.

- 3.1.2. Déclaration de non-incidence dans les hypothèses de l'article 1 du décret 53.177 du 4 juin 2012, signée par le représentant du collectif/association/organisme, selon l'Annexe Unique ;
 - 3.1.3. Copie des statuts de la collectivité/association/organisation dûment enregistrés, le cas échéant ; ou Lettre de présentation de la collectivité/association/organisation, avec ses principes et sa mission ;
 - 3.1.4. Justificatif de domicile ou déclaration de domicile prouvant le siège ou le lieu des réunions dans la Municipalité de São Paulo, qui peut être le procès-verbal d'une réunion, un rapport d'activité ou d'autres documents ;
 - 3.1.5. Justificatif de représentation à São Paulo, pouvant être un justificatif de domicile, une copie des statuts ou autres documents prouvant sa représentation (enregistrement vidéo, rapport d'activité, comptes-rendus de réunions, événements dans les réseaux sociaux, entre autres).
- 3.2. Pourrons s'inscrire comme candidat au Conseil Municipal des Immigrants aux postes de la société civile dans le **segment B** : collectifs, associations ou organisations **de soutien aux immigrants**, tous les collectifs, associations ou organisations, privés et à but non lucratif, actifs et ayant une expérience avérée dans le service et/ou la défense des droits de la population immigrée, représentés par une personne, immigrée ou non, âgée de plus de 18 ans au moment de la nomination comme conseiller, sur présentation des documents suivants :
- 3.2.1. Formulaire d'inscription, conformément au modèle de l'annexe A2:
 - 3.2.1.1. Dans l'annexe A2, le collectif, l'association ou **l'organisation qui soutient les immigrants** doit indiquer deux noms de représentants dans le champ "options de représentation". L'une des deux options devrait être une femme cis, une femme trans, un homme trans, un travesti ou une personne non-binaire.
 - 3.2.2. Déclaration de non-incidence dans les hypothèses de l'article 1 du décret 53.177 du 4 juin 2012, signée par le représentant de l'entité/organisation/collectivité, selon l'annexe unique ;
 - 3.2.3. Une copie des statuts du collectif/de l'association/l'organisation dûment enregistrés, le cas échéant ; ou une lettre d'organisation du collectif, avec les principes et la mission ;
 - 3.2.4. Un justificatif de domicile, ou une déclaration d'adresse prouvant le siège ou le lieu de réunion dans la Municipalité de São Paulo, qui peut être un compte-rendu de réunion, un rapport d'activité ou autres documents ;
 - 3.2.5. Preuve de représentation à São Paulo, qui peut être un justificatif de domicile, une copie des statuts ou autres documents prouvant son exécution (enregistrement vidéo, rapport d'activité, compte-rendu de réunions, événements dans les réseaux sociaux, entre autres).
- 3.3. Pourrons s'inscrire comme candidat au Conseil Municipal des Immigrants pour les postes de la société civile dans le **segment C : les personnes physiques immigrants**,

les personnes âgées de plus de 18 ans au moment de la nomination en tant que conseiller, immigrants, avec une résidence dans la Municipalité de São Paulo. L'inscription sera effective sur présentation des documents suivants :

- 3.3.1. Formulaire d'inscription, conformément au modèle de l'annexe A3;
- 3.3.2. Déclaration de non-incidence sur les hypothèses de l'article 1 du décret 53.177 du 4 juin 2012, selon l'annexe unique ;
- 3.3.3. copie d'une pièce d'identité personnelle, prouvant que vous avez plus de 18 ans et que vous êtes un immigrant, comme prévu au point 2.3 du présent Arrêt ;
- 3.3.4. Justificatif ou déclaration de résidence dans la Municipalité de São Paulo.

4. PROCÉDURES DE CANDIDATURES DÉFÉRÉES ET REJETÉES

- 4.1.1.A La Commission Électorale publiera dans le Journal Officiel de la Ville et sur le site web du SMDHC la liste initiale des candidatures acceptées et rejetées pour chaque segment dans les (cinq) jours ouvrables suivant la date limite de dépôt des candidatures.
- 4.1.2. Les inscriptions sont rejetées lorsque tous les documents requis aux points 4.4, 4.5 ou 4.6 n'ont pas été soumis selon le segment de la candidature présenté, ou lorsque les documents soumis sont considérés comme insuffisants par la Commission Électorale ;

5. DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

- 5.1. Tous les candidats inscrits sont autorisés à faire de la publicité en leur nom ou au nom de leur collectif, association ou organisation.
- 5.2. Les équipements publics et les fonctionnaires ne peuvent fournir que du matériel officiel destiné à faire connaître le processus électoral et les candidats produits et préparés exclusivement par la Commission Électorale.
- 5.3. Le jour du Scrutin, aucune propagande politique ne peut être distribuée et/ou diffusée dans le bureau de vote ou aux alentours. Si la situation est constatée, la Commission Électorale prendra les mesures qu'elle jugera nécessaires.

6. TROISIÈME ÉTAPE: ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES IMMIGRANTS

- 6.1. La troisième étape consistera en l'Élection du Conseil Municipal des Immigrants, en un seul tour, sous la coordination de la Commission Electorale, avec vote à l'urne et par bulletin de vote.
- 6.2. Tous les immigrants résidant à São Paulo, âgés de plus de 16 ans, indépendamment de leur statut migratoire et documentaire, ont le droit de vote, comme prévu au point 2.3 du présent Arrêté.

- 6.3. Les électeurs doivent présenter les documents suivants au bureau de vote :
- 6.4. Copie d'une pièce d'identité personnelle, prouvant que vous avez plus de 16 ans et que vous êtes immigrant, comme prévu au point 2.3 du présent Arrêté ;
- 6.5. Justificatif ou déclaration de résidence dans la Municipalité de São Paulo.
- 6.6. Chaque électeur aura droit qu'à un seul vote pour chaque segment, à savoir :
- 6.6.1.1 **(un) vote unique** pour le **segment A** : collectifs, associations ou organisations d'immigrés ;
 - 6.6.2.1 **(un) vote unique** pour le **segment B** : collectifs, associations ou organisations de soutiens aux immigrés et;
 - 6.6.3.1 **(un) vote unique** pour le **segment C** : **personnes physiques immigrées**.
- 6.7. Les votes du segment seront considérés comme nuls lorsque le scrutin compte plus d'une voix dans ce segment ;
- 6.8. Le résultat de l'élection sera publié dans deux (2) listes contenant :
- 6.8.1. Dans la première, le classement des candidats dans l'ordre du nombre de voix obtenues ;
 - 6.8.2. Dans la seconde, la classification finale, en appliquant l'exigence d'un minimum de 50% des postes occupés par des femmes, des transsexuels, des travestis et/ou des personnes non binaires, même s'il y a des hommes cisgenres et non immigrés qui ont obtenu un vote plus élevé que les autres populations classées, en respectant les points 6.12 et 6.13 du présent arrêté ;

7. DES OCCURRENCES :

- 7.1. Les événements qui peuvent se produire pendant les élections doivent être notifiés par l'électeur ou le candidat par écrit, dûment identifiés et signés, et transmis à la Commission Électorale dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la fin des élections.

8. DU CLASSEMENT DES CANDIDATURES ÉLUES :

- 8.1. Après le décompte des voix, la procédure de classification des candidatures élues, de la plus votée à la moins votée, sera effectuée, selon la structure suivante :
- 8.1.1. une liste décroissante des candidatures les plus votées des collectifs, associations ou organisations d'immigrés (**segment A**) ;
 - 8.1.2. une liste décroissante des candidatures les plus votées par les collectifs, associations ou organisations de soutien aux immigrés (**segment B**) ;
 - 8.1.3. liste décroissante des demandes les plus votées des immigrants individuels (**segment C**) ;
- 8.2. En cas d'égalité, comme critère de classement, la durée d'existence du collectif, de l'association ou de l'organisation d'**aide** aux immigrants (**segments A et B**) sera prise en compte, et la demande ayant la plus longue durée d'existence, telle qu'indiquée dans le Formulaire d'Inscription au moment de l'inscription, sera considérée comme

la première classée. Dans le segment des Personnes Physiques Immigrées, le candidat ayant le plus grand âge sera également élu, comme indiqué dans le formulaire d'inscription.

8.3. Afin de respecter le Décret Municipal 56.021 du 31 mars 2015, le **critère de la parité hommes-femmes** sera appliqué après le classement par nombre de voix. La demande sera faite pour chaque segment (**A, B et C**) comme suit :

8.3.1. Pour l'organisation la mieux votée dans les **segments A et B**, la première option (option 1) de représentation indiquée sur le formulaire d'inscription sera prise en compte, quel que soit le sexe de la candidature ;

8.3.2. Pour les organisations qui ont été placées en deuxième position dans les **segments A et B**, le critère d'une présence minimale de 50% de femmes, de personnes transgenres, de travestis et/ou de personnes non binaires doit être respecté dans la composition finale des représentants des organisations dans les segments, et la deuxième option de représentation (option 2) doit être choisie pour maintenir la parité, lorsque c'est le cas ;

8.3.3. Pour l'organisation qui a obtenu la troisième place du **segment A**, une présence minimale de 50% de femmes, de personnes transgenres, de travestis et/ou de personnes non binaires doit être observée dans la composition finale des représentants des organisations du segment, et la deuxième option de représentation doit être choisie, lorsque c'est le cas, pour maintenir la parité ;

8.3.4. La personne Physique Immigrante (**segment C**) la mieux votée peut occuper le poste sans distinction de sexe ;

8.3.5. La deuxième personne immigrée la mieux placée (**segment C**) occupera le poste à condition que, compte tenu du sexe de la première personne placée, respecte un minimum de 50% de femmes ;

8.3.6. La troisième personne immigrée la mieux placée (**segment C**) occupera le poste à condition que, compte tenu du sexe de la personne la mieux placée, un minimum de 50% de femmes soit respecté ;

8.4. Le non-respect des exigences des points précédents du présent arrêté entraîne l'empêchement d'assumer les responsabilités de Conseiller/Titulaire, devant appeler le candidat suivant au segment référé pour assumer la fonction de Conseillé.

8.5. L'application du critère de parité entre les sexes prendra en considération les directives de la Coordination des Politiques pour les femmes et pour la population LGBTI, et la Commission Électorale sera chargée de résoudre les éventuelles omissions.

8.6. Une liste de candidature sera mise à disposition pour la nomination des **candidats élus** en fonction du nombre de votes obtenus, compte tenu également de l'application du critère de parité entre les sexes (dispositions du point 9.3 du présent arrêté)

8.7. Dans le **segment A**, les 3 (trois) collectifs, associations ou organisations d'immigrants les plus votés seront considérés comme membres, sous réserve de l'ordre de classement et des dispositions du 9.3 du présent avis.

8.8. Dans le **segment B**, les 2 (deux / deux) candidats ayant obtenu le plus de voix seront élus titulaires, en respectant l'ordre de classement et les dispositions des points 9.3 du présent arrêté.

8.9. Dans le **segment C**, les 3 personnes physiques les plus votées seront considérées comme élues en tant que titulaires, en respectant l'ordre de classement et les dispositions des points 9.3 du présent arrêté.

9. DES SUPPLENCES

9.1. La classification des membres pour la suppléance en vue de leur remplacement s'effectue de manière symétrique, en respectant les mêmes critères de classification que ceux utilisés pour les titulaires.

10. CALENDRIER GÉNÉRAL

11 janvier 2021 au 12 février 2020- Période d'inscription présentielle et virtuelle

26 février 2021 - Publication de la liste initiale des demandes acceptées et rejetées dans le Journal Officiel de la Ville et sur le site Internet du SMDHC.

Du 1er au 5 mars 2021- Date limite de soumission des appels

10 mars - Publication au Journal Officiel de la Ville et sur le site Internet du SMDHC de la liste définitive des demandes acceptées et rejetées.

Du 11 mars au 9 avril 2021 - Période de campagne électorale

11 avril 2021 - Élection pour les postes vacants de représentants de la société civile du Conseil Municipal des Immigrants.

11. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1. Les omissions dans cet arrêté seront résolues par la Commission Électorale du Conseil Municipal des Immigrants.

ANNEXES

11.2. Annexe A1 - Formulaire d'inscription Demande de collectifs, d'associations ou d'organisations d'immigrants - Déclaration;

11.3. Annexe A2 - Formulaire d'Inscription Demande de Collectifs, d'associations ou d'aide aux immigrants - Déclaration;

11.4. Annexe A3 - Formulaire de Candidature pour les **Personnes Physiques immigrantes** - Déclaration ;

11.5. Annexe B - Présentation de l'appel ;

11.6. Annexe C - Déclaration d'Annexe Unique du Décret 53.177/12 (Casier vierge).

ANNEXE A1
FORMULAIRE D'INSCRIPTION SEGMENT A:

COLLECTIFS, ASSOCIATIONS OU ORGANISATIONS D'IMMIGRANTS

DÉCLARATION

Je
soussigné, _____
,
titulaire du document d'identification (avec photo) _____,
numéro: _____, représentant de (nom du collectif, de
l'association ou de l'organisation) _____,
enregistré au CNPJ/MF sous le numéro (à remplir uniquement s'il existe un CNPJ de
l'organisation/association/collectif) : _____, fondée à _____
(insérer la date de fondation du collectif, de l'association ou de l'organisation)

DÉCLARE, conformément au Décret n° 53 795 du 25 mars 2013, l'intention de poser
candidature au poste de membre du **segment A : collectifs, associations ou organisations
d'immigrés** pour la gestion 2021/2023 du Conseil Municipal des Immigrés.

Formes de contact :

Courriel: _____

Telephone: _____

Portable: _____

Autre forme de contact: _____

Je DÉCLARE également avoir pris connaissance de la Loi municipale 16.478/16 et du Décret
n° 57.533/16, qui établit et régleme le Conseil Municipal des Immigrés, et j'ai pris
connaissance de tous les points du présent arrêté et j'accepte d'autoriser et de céder, à titre
gratuit et sans profit, l'utilisation de mon image en photos ou en films dans toutes ses modalités,
en particulier, de la manière suivante : (i) page d'accueil ; (ii) affiches ; (iii) divulgation
générale, à utiliser dans le processus de diffusion des Élections du Conseil Municipal des
Immigrants.

Je DÉCLARE que l'organisation aura le temps et la volonté d'effectuer le travail lié à la
fonction du Conseil Municipal des Immigrés, en gardant à l'esprit que ce travail n'est pas
rémunéré,

Je DÉCLARE que l'organisation travaille et/ou agit sur le thème de la population immigrée et
qu'elle a son siège dans la Municipalité de la Ville de São Paulo,

Je DÉCLARE que je comprends toutes les conditions de classification décrites dans le présent
arrêté et la promotion de la participation politique des femmes cisgenres, des personnes

transgenres, des travestis et des personnes non binaires au Conseil Municipal des Immigrés, conformément au décret municipal 56.021, 31 mars 2015, et à cette fin, si elle est élue, l'organisation peut être représentée par l'une des deux options indiquées ci-dessous,

Je DÉCLARE que les personnes désignées pour représenter l'organisation ont été consultées au préalable et qu'elles acceptent toutes deux de renseigner leur identité de genre pour l'accomplissement du décret 56 021 du 31 mars 2015 :

OPTION DE REPRÉSENTATION

OPTION 1	
Nom:	
Auto déclaration de l'identité de genre :	<input type="checkbox"/> femme cisgenre <input type="checkbox"/> homme cisgenre <input type="checkbox"/> femme trans <input type="checkbox"/> homme trans <input type="checkbox"/> travestis <input type="checkbox"/> Personne non-binaire
<i>Indiquez par un X (xis) l'identité de genre de la personne (option 1) qui peut représenter l'organisation.</i>	

OPTION 2	
Nom:	
Auto déclaration de l'identité de genre :	<input type="checkbox"/> femme cisgenre <input type="checkbox"/> homme cisgenre <input type="checkbox"/> femme trans <input type="checkbox"/> homme trans <input type="checkbox"/> travestis <input type="checkbox"/> Personne non-binaire
<i>Indiquez par un X (xis) l'identité de genre de la personne (option 2) qui peut représenter l'organisation.</i>	

São Paulo, _____/_____/2021

Signature du déclarant

**ANNEXE A2
FORMULAIRE D'INSCRIPTION DU SEGMENT B**

**COLLECTIFS, ASSOCIATIONS OU ORGANISATIONS DE SOUTIEN AUX
IMMIGRÉS**

DÉCLARATION

Je
soussigné, _____
,
titulaire du document d'identification (avec photo) _____,
numéro: _____, représentant de (nom du collectif, de
l'association ou de l'organisation) _____,
enregistré au CNPJ/MF sous le numéro (à remplir uniquement s'il existe un CNPJ de
l'organisation/association/collectif) : _____, fondée à _____
(insérer la date de fondation du collectif, de l'association ou de l'organisation)

DÉCLARE, conformément au Décret n° 53 795 du 25 mars 2013, l'intention de poser
candidature au poste de membre du **segment A : collectifs, associations ou organisations
d'immigrés** pour la gestion 2021/2023 du Conseil Municipal des Immigrés.

Formes de contact :

Courriel: _____

Telephone: _____

Portable: _____

Autre forme de contact: _____

Je DÉCLARE également avoir pris connaissance de la Loi municipale 16.478/16 et du Décret
n° 57.533/16, qui établit et régleme le Conseil Municipal des Immigrés, et j'ai pris
connaissance de tous les points du présent arrêté et j'accepte d'autoriser et de céder, à titre
gratuit et sans profit, l'utilisation de mon image en photos ou en films dans toutes ses modalités,
en particulier, de la manière suivante : (i) page d'accueil ; (ii) affiches ; (iii) divulgation
générale, à utiliser dans le processus de diffusion des Élections du Conseil Municipal des
Immigrants.

Je DÉCLARE que l'organisation aura le temps et la volonté d'effectuer le travail lié à la
fonction du Conseil Municipal des Immigrés, en gardant à l'esprit que ce travail n'est pas

rémunéré,

Je DÉCLARE que l'organisation travaille et/ou agit sur le thème de la population immigrée et qu'elle a son siège dans la Municipalité de la Ville de São Paulo,

Je DÉCLARE que je comprends toutes les conditions de classification décrites dans le présent arrêt et la promotion de la participation politique des femmes cisgenres, des personnes transgenres, des travestis et des personnes non binaires au Conseil Municipal des Immigrés, conformément au décret municipal 56.021, 31 mars 2015, et à cette fin, si elle est élue, l'organisation peut être représentée par l'une des deux options indiquées ci-dessous,

Je DÉCLARE que les personnes désignées pour représenter l'organisation ont été consultées au préalable et qu'elles acceptent toutes deux de renseigner leur identité de genre pour l'accomplissement du décret 56 021 du 31 mars 2015 :

OPTION DE REPRÉSENTATION

OPTION 1	
Nom:	
Auto déclaration de l'identité de genre :	<input type="checkbox"/> femme cisgenre <input type="checkbox"/> homme cisgenre <input type="checkbox"/> femme trans <input type="checkbox"/> homme trans <input type="checkbox"/> travestis <input type="checkbox"/> Personne non-binaire
<i>Indiquez par un X (xis) l'identité de genre de la personne (option 1) qui peut représenter l'organisation.</i>	

OPTION 2	
Nom:	
Auto déclaration de l'identité de genre :	<input type="checkbox"/> femme cisgenre <input type="checkbox"/> homme cisgenre <input type="checkbox"/> femme trans <input type="checkbox"/> homme trans <input type="checkbox"/> travestis <input type="checkbox"/> Personne non-binaire
<i>Indiquez par un X (xis) l'identité de genre de la personne (option 2) qui peut représenter l'organisation.</i>	

São Paulo, _____/_____/2021

Signature du déclarant

ANNEXE A3
FORMULAIRE D'INSCRIPTION DU SEGMENT C
PERSONNE PHYSIQUE IMMIGRÉE

DÉCLARATION

Je soussigné (nom ou raison sociale),
_____, que porto o
document d'identification (avec photo):

numéro: _____,

DÉCLARE, en vertu du décret n° 57.533 du 15 décembre 2016, l'intention de poser ma
candidature au poste de membre du segment C : personne physique d'immigrant de gestion
2021-2023 du Conseil Municipal des Immigrants, le nom de la candidature devant apparaître
pour la divulgation :

Forme de contact:

Courriel:

Téléphone: _____

Portable: _____

Autre contact :

Auto declaração de l'identité de genre :	<input type="checkbox"/> femme cisgenre <input type="checkbox"/> homme cisgenre <input type="checkbox"/> femme trans <input type="checkbox"/> homme trans <input type="checkbox"/> travestis <input type="checkbox"/> Personne non-binaire
<i>Cochez par un X (xis) votre identité de genre.</i>	

Je DÉCLARE également avoir pris connaissance de la Loi municipale 16.478/16 et du Décret n° 57.533/16, qui établit et réglemente le Conseil Municipal des Immigrés, et j'ai pris connaissance de tous les points du présent arrêté et j'accepte d'autoriser et de céder, à titre gratuit et sans profit, l'utilisation de mon image en photos ou en films dans toutes ses modalités, en particulier, de la manière suivante : (i) page d'accueil ; (ii) affiches ; (iii) divulgation générale, à utiliser dans le processus de diffusion des Élections du Conseil Municipal des Immigrants.

Je DÉCLARE que l'organisation aura le temps et la volonté d'effectuer le travail lié à la fonction du Conseil Municipal des Immigrés, en gardant à l'esprit que ce travail n'est pas rémunéré,

Je DÉCLARE avoir une représentation et un domicile dans la Municipalité de São Paulo.

São Paulo, _____/_____/ 2021

Signature du déclarant

**ANNEXE B
RECOURS D'APPEL**

Commission Électorale du Conseil Municipal des Immigrés

Chers membres de la Commission,

Je soussigné (*nom civil ou raison sociale*) _____

Identifié avec le CPF ou CNPJ _____

Courriel ou téléphone _____, Par la présente, je
demande :

- le réexamen du rejet de la demande
- rejet de la demande
- rejet de l'élection.

Considérant les termes de l'arrêté de l'Élection des Membres de la Société Civile du Conseil Municipal des Immigrants, la loi Municipale 16.478/16 et le décret n° 57.533/16, qui établit et réglemente le Conseil Municipal des Immigrants, sur la base du point _____ Fais
une demande pour les raisons suivantes :

Je déclare par la présente :

- a) Connaître parfaitement l'arrêté de l'élection des Membres de la Société Civile du Conseil Municipal des Immigrants de 2021, ainsi que la Loi Municipale 16.478/16 et le Décret 57.533/16, qui établit et régleme le Conseil Municipal des Immigrants ;
- b) assumer l'entière responsabilité de l'exactitude des informations et des documents fournis (le cas échéant) ;
- c) Soumettre la documentation supplémentaire suivante conformément au point 4.7.4 :

São Paulo, _____/_____/2021

Signature du déclarant

ANNEXE C
DÉCLARATION ANNEXE UNIQUE DU DÉCRET 53.177/12 (CASIER
VIERGE)

ANNEXE UNIQUE visée à l'article 3 du décret n° 53.177 du 4 juin 2012

D É C L A R A T I O N

Je DECLARE avoir connaissance des interdictions contenues dans l'article 1 du décret n° 53.177 du 4 juin 2012, qui établit les événements qui empêchent la nomination, l'embauche, l'admission, la titularisation ou le début de l'exercice d'une fonction, d'un emploi ou d'une fonction publique, de manière effective ou en commission :

- () Je ne suis inéligible dans aucune des circonstances énoncées dans cet article.
- () n'est pas affecté par l'inéligibilité prévue dans cet article.
- () Je ne suis pas sûr d'être éligible au titre du ou des points ____ de cet article et je présente donc les documents, certificats et informations complémentaires que je juge nécessaires pour vérifier l'inéligibilité.

1. IDENTIFICATION DU FONCTIONNAIRE, DE L'EMPLOYÉ OU DE L'INDIQUÉ :
NOM

: _____

F/RG: _____

POSTE/FONCTION/EMPLOI: _____

SECRÉTARIAT/SOUS-PRÉFECTURE:

TELEPHONE: _____

COURRIEL: _____

2. DÉCLARATION:

Je DÉCLARE, en outre, sous les sanctions de la loi, notamment celles prévues par la loi fédérale n° 7.115 du 29 août 1983, et par l'article 299 du code pénal (Faux idéologique), que les informations fournies ici sont véridiques.

São Paulo, le, ___/___/___

Signature de la partie intéressée/fonctionnaire